

Championnat de Bretagne Slalom et Wingfoil
Centre Nautique de Saint-Cast
Grade 5A
Saint-Cast – 18 mai 2025

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - le règlement du Championnat de Bretagne Voile Légère 2025

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront affichées au club house du point plage.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Tableau officiel situé au club house du point plage
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à toutes les planches des classes :

- **Slalom U15**
- **Slalom U17**
- **Slalom U21**
- **Slalom Séniors**
- **Slalom Foil Espoirs**
- **Slalom Foil Séniors**
- **Wingfoil Espoirs**
- **Wingfoil Séniors**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" ou « adhésion »
- b) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- 4.3 Les planches doivent s'inscrire sur place le 18 mai 2025 (voir 6.1)
 4.4 Pour être considérée comme inscrite à la compétition, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes classes	15€

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

18 mai 2025	Programme
De 11h à 12h30	Confirmation des inscriptions
13h	Briefing coureurs
14h	Premier signal d'avertissement
Après les courses	Remise des prix

6.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h.

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 7.1 Jauge Slalom Foil libre, aucune restriction de matériel
 7.2 Jauge Slalom Aileron consultable en suivant ce lien :
<https://drive.google.com/file/d/1FsUNr59SmJZWAdcqzBJIS-RoWNxFiKKx/view>
 7.3 Pour les Wingfoil Espoirs, la déclaration du matériel est obligatoire au plus tard à l'heure de clôture de confirmation des inscriptions en suivant ce lien :

L'annexe 1 à cet AC rappelle la jauge pour les Espoirs dans cette série.

7.4 [DP] **Matériels de sécurité :**

7.4.1 Pour les planches autres que Windfoil et Wingfoil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau **pour les mineurs** :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

7.4.2 Pour les Windfoil et les Wingfoil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

8 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 10 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

9 LES PARCOURS

Les parcours seront indiqués au briefing coureur.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

10.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

10.3 La RCV B8.A8 s'applique.

11 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

11.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers et aux trois premières des séries :

- **Slalom U15**
- **Slalom U17**
- **Slalom U21**
- **Slalom Séniors**
- **Slalom Foil Espoirs**
- **Slalom Foil Séniors**
- **Wingfoil Espoirs**
- **Wingfoil Séniors**

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations :

Centre Nautique de saint-Cast

contact@centre-nautique-saint-cast.fr

**ANNEXE 1
JAUGE WINGFOIL**

Rappel Jauge Championnats de France Wingfoil

à partir de 2025

Espoir : 15 – 18 ans

- **Freestyle :**

Le choix et le nombre de matériels utilisés sont libres

- **Race-Slalom :**

Le type de matériel est libre en choix et est limité selon les critères suivants :

- 3 ailes de wing, les ailes à double profils ou à caisson sont interdites. L'aile doit être composée d'une seule couche de tissu (canopy) sur l'extrado de l'aile, il ne peut pas y avoir de canopy qui relie l'intrado du bord d'attaque au canopy de l'extrado.
- 2 avions complets. Un avion étant un ensemble aile avant, fuselage, stabilisateur. Les éléments de l'avion ne sont pas interchangeables entre eux. Longueur et matériaux libres
- 1 mât, longueur et matériaux libres
- 1 planche

Une déclaration du matériel utilisé pour l'événement est effectuée lors de la confirmation d'inscription. Ce matériel ne pourra pas être modifié ou remplacé sauf après avoir réalisé une demande écrite justifiée et avoir obtenu l'accord du Comité de Course ou du Comité Technique de la compétition.

En situation de casse, seront acceptés :

- Un écart de moins ou égal à 0,4m² sera accepté pour le remplacement d'une aile de wing
- Un écart de moins de 100cm² pour la surface de l'aile avant du foil
- Un écart de moins ou égal de 10cm² sur la longueur du mât du foil

Open : à partir de 15 ans

- **Freestyle :**

Le choix et le nombre de matériels utilisés sont libres.

- **Race-Slalom :**

Le choix et le nombre de matériels utilisés sont libres.

ANNEXE 2 ZONE DE COURSE

